



Carte bancaire : banques casino délivrées lors d'op. commerciales

Par **maryelyzab**, le **01/12/2009** à **10:57**

Bonjour, lors d'une opération commerciale j'ai contracté un 4 fois sans frais avec remise de 10% de mon achat, à conditions de souscription à une carte bancaire casino. gratuite la première année. j'ai voulu au terme de cette première résilier la carte, le service cartes m'a informé qu'il fallait le faire 3 mois avant la date anniversaire de contrat et que par ailleurs il était trop tard pour cette année et que donc je serai débitée de 15€ annuelle pour la carte. (et la résilierai l'année prochaine) seulement me retrouvant sans travail et plus beaucoup de ressources je voudrais éviter d'être débitée et résilier cette carte. y a t-il une possibilité de vérifier s'ils sont dans leur droit et/ou d'agir par dérogation? MERCI CORDIALEMENT.